

Service des Sports

FB/CG/CL N°

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, l'article L 2212-1 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, que les terrains du club
canin sont impraticables en raison des
intempéries

ARRETE

ARTICLE 1

L'ensemble des installations du club canin situé au 12 rue de l'industrie sera fermé
du vendredi 22 au 24 novembre 2024.

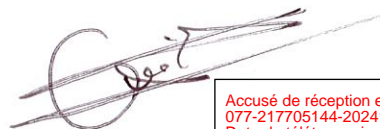
ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services, le Service des Sports et les Services
Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication et de
l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Fait à Villeparisis, le 21/11/2024



Cyrille GUILBERT
Adjoint au Maire
Chargée des sports
et des manifestations sportives



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20241121-24_09968-AI
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024